

Melbourne et se rendre à Rapid-City. La voie est nivelée jusqu'à Rapid-City, et je désire que cette disposition soit insérée afin d'être sûr que le chemin se rendra à cette ville, qui a voté des subventions pour le chemin et qui l'attend depuis cinq ou six ans. Si le gouvernement a l'intention de rendre justice aux colons établis le long de cette ligne de chemin de fer, il adoptera ces amendements. Je pense que le député de Perth-Nord (M. Hesson), qui connaît cette partie du pays, emploiera son influence à les faire adopter. J'ai compris, d'après les déclarations du promoteur du bill, que si les membres du gouvernement n'avaient aucune objection à ces amendements, il n'en avait aucune; et j'ai entendu, cet après-midi, l'honorable ministre de l'intérieur, l'honorable ministre des travaux publics, et l'honorable ministre des chemins de fer; aucun d'eux n'a paru donner de raisons démontrant que ces amendements ne devraient pas être faits, et j'ai conclu de là qu'ils y étaient favorables.

M. HESSON : Si l'honorable monsieur avait été avec la députation, lors de l'entrevue qu'elle a eue avec le gouvernement, il aurait appris que ce dernier avait décidé que la concession de terres ne pouvait pas être faite depuis Melbourne, parce que ce chemin est parallèle au chemin de fer Canadien du Pacifique, et qu'il ferait compétition à cette ligne sur une distance d'au moins vingt milles; partant, il devra partir de Brandon ou de quelque endroit à l'ouest. Comme l'honorable député qui vient de préparer cette motion a eu l'audace ou le courage de voter contre le bill, il lui sied très mal, maintenant, de venir conseiller le gouvernement. Je préfère qu'on laisse la chose entre les mains du gouvernement. Je pense qu'elle y sera en sûreté.

M. WATSON : Les remarques de l'honorable député sont tout à fait inutiles. Si j'ai eu l'audace de voter pour le renvoi à six mois, j'ai simplement agi d'après la résolution adoptée unanimement par la législature du Manitoba; et si l'honorable monsieur a jugé à propos d'agir d'après les opinions de celui qui a appuyé la résolution, il devrait approuver ces dispositions que je propose. Je savais très bien ce que je devais faire ici ce soir; mon devoir était clair, et j'ai agi d'après ce qu'il me dictait. J'espère seulement que la compagnie actuelle, voyant que le gouvernement a décidé de l'appuyer, pourra construire le chemin, et j'avais espéré, d'après les énoncés par l'honorable ministre des travaux publics, comme président du comité des chemins de fer, qu'il aurait considéré que la compagnie actuelle était en état de le faire avant qu'il prolongeât le délai.

L'amendement est rejeté.

Le comité se lève et fait rapport; le bill est lu la troisième fois et adopté.

REPRÉSENTATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST—ADRESSE A SA MAJESTÉ.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que cette Chambre donne son adhésion à l'adresse du Sénat à Son Excellence le gouverneur général, en remplissant le blanc avec le mot "Communes."

La motion adoptée.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose :

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant leurs Honneurs que la Chambre donne son adhésion à l'adresse priant Son Excellence le gouverneur général de transmettre à Sa Majesté la reine l'adresse relative à la représentation dans le parlement du Canada des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province.

La motion est adoptée.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 1.55 a.m.

M. WATSON

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 4 mai 1886.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

PREMIÈRES LECTURES.

Bill (n° 128) pour constituer en corporation la compagnie du tunnel du détroit de Northumberland.—(M. Hackett.)

FLORA BIRRELL.

M. ROBERTSON (Hamilton) : Je propose la première lecture du bill (n° 128) pour faire droit à Flora Birrell.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je ne demande pas de division sur cette motion, mais je la demanderai lors de la deuxième lecture, de sorte que vous aurez l'obligance de déclarer que la première lecture est adoptée, sur division.

La motion est adoptée, sur division, et le bill est lu la première fois.

AFFAIRES DE LA SESSION.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement aient la priorité, le mercredi, après les interpellations.

M. BLAKE : Cette motion est basée sur ce à quoi j'ai osé m'opposer au commencement de la session, c'est-à-dire que l'époque avancée à laquelle le gouvernement nous a réunis, rend presque inévitable le fait qu'à cette phase de la session, il faut prendre plus de temps que l'on devrait le faire sur les mesures privées pour le consacrer aux mesures du gouvernement. A tout considérer, eu égard aux affaires générales de la session, je crois qu'en consacrant aux mesures du gouvernement ce temps que l'on enlèvera aux mesures des députés, nous causerons moins de tort qu'en adoptant une autre ligne de conduite. Ainsi, ce n'est pas mon intention de m'opposer à la motion, bien que, comme je le dis, les députés n'aient pas eu, durant cette session, les avantages qu'ils auraient dû avoir, vu les circonstances qui ont accompagné le commencement de la session et l'époque avancée à laquelle les Chambres ont été convoquées. Je dirai, néanmoins, que les interpellations devraient avoir la priorité, les mercredis, comme auparavant. Je me permettrai aussi de demander—suggestion qui, je puis le dire, est le résultat d'une entrevue que j'ai eue avec l'honorable monsieur—je me permettrai aussi de demander s'il ne serait pas avantageux pour la Chambre et pour l'expédition des affaires privées, que nous mettions dans cette motion que l'ordre du jour de lundi fût remis à l'ordre du jour du mercredi suivant, ce qui permettrait aux députés de s'occuper des motions jusqu'à six heures, et des bills publics après six heures, au lieu de consacrer tout le temps aux motions. Il y a, à l'ordre du jour, quelques bills importants, dont plusieurs ont trait à la question de tempérance, etc., il serait probablement plus important d'en permettre la discussion, de préférence aux autres questions. Cependant, je crois que l'on devrait nous permettre de libérer l'ordre du jour des avis de motions non-contestées, et nous pourrions employer une partie du premier mercredi à cet effet. Je propose que les mercredis nous soient toujours laissés, et que les lundis, après les bills privés, l'ordre du jour soit le même que les mercredis.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable monsieur parle du retard de la session. Cette session a certainement été convoquée plus tard que d'habitude; mais l'honorable monsieur ne devrait pas oublier qu'au lieu de terminer la session en mai, l'année dernière, nous l'avons terminée vers le 20 de juillet. Partant, il était prévu que la Chambre ne pour-